



Comité syndical du 08 avril 2019

DELIBERATION N° 19-008

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Le huit avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	0 1 AVR. 2019	Sont présents :	
		M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
		Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
		M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
		M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Date d'affichage :	1 8 AVR. 2019	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
		M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
		M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
		M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	1 8 AVR. 2019	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
		M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
		Ont donné pouvoir	
Publication ou notification :	1 8 AVR. 2019	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
		M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
		Sont absents :	
		Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
		M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
		M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :		M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-008,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion 2018 du payeur départemental ;

ADOpte le compte administratif 2018 de l'ordonnateur ;

DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2018, produit par le Payeur Départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales;

ARRETE définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président
Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

